

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**  
\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**APPROBATION DU  
RAPPORT D'ACTIVITÉS  
2024 DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE  
GESTION DES  
TERRAINS D'ACCUEIL  
(SIGETA)**

**N° CC\_2025\_0148**

**Séance du : mercredi 15 octobre 2025**

**Convocation du : 8 octobre 2025**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Ines AYEB, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE, Cuneyt YESILYURT

**Représentés :**

Christian DUPESSEY par Dominique LACHENAL, Christian AEBISCHER par Michel BOUCHER, Maryline BOUCHÉ par Ines AYEB, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Claude ANTHONIOZ par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Bernard BOCCARD, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS

**Excusés :**

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Leila YESIL

\*\*\*

Vu l'adhésion d'Annemasse Agglo au Syndicat Gestion des Terrains et Aires d'Accueil des Gens du Voyage pour l'exercice de cette compétence sur son territoire (SIGETA),

Vu le rapport d'activité 2024 du SIGETA joint en annexe de la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2025 n°CC\_2025\_0100 approuvant le programme de subventions 2025 de la Direction de la Cohésion Sociale ci-annexée,

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2024 du SIGETA,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET  
Date de signature : 16/10/2025  
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI  
Date de signature : 20/10/2025  
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE



**SIGETA**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL



**RAPPORT ACTIVITÉ**

# 2024



**SEPTEMBRE 2025**

# TABLE DES MATIÈRES



Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

**02**

Présentation du syndicat

**03**

Organisation du Sigeta

**04**

Notre équipe

**05**

Nos aires

**06**

Viry

**07**

Reignier

**08**

Annemasse

**12**

Plan de financement de l'aire d'Annemasse

**13**

Inauguration de l'aire d'Annemasse

**14**

Taux occupations sur les 3 aires

# TABLE DES MATIÈRES



Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

S<sup>2</sup>L<sup>o</sup>

ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

Tarification appliquées sur les 3 aires	<b>15</b>
Aire de grand passage	<b>16</b>
Aire de grand passage 2024	<b>17</b>
Aire de grand passage fixe le projet	<b>18</b>
Plan aire de grand passage fixe	<b>19</b>
Financement aire de grand passage	<b>20</b>
Budget 2024	<b>22</b>
Prévisions 2025	<b>28</b>

# **PRESENTATION DU SYNDICAT**

Institué le 27 septembre 1991, le Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA) a été créé à l'initiative de plusieurs Communes et Communautés de Communes, dans le but de répondre aux obligations fixées par la loi Besson relative à l'habitat et à l'accueil des gens du voyage.

À ce jour, cinq EPCI adhèrent au syndicat, représentant un total de 211 237 habitants (population DGF 2024) sur l'ensemble du périmètre de compétence du SIGETA :

- Annemasse Agglomération
  - Communauté de Communes Arve et Salève
  - Communauté de Communes du Genevois
  - Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
  - Communauté de Communes Usses et Rhône

Le syndicat est chargé de la gestion de trois aires d'accueil situées sur le territoire, respectivement à Annemasse, Reigner-Esery et Viry.

Ces équipements sont aménagés de manière à offrir aux usagers un cadre de vie respectueux, sécurisé et conforme aux exigences définies par le Schéma départemental.



# ORGANISATION DU SIGETA

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Le SIGETA est administré par un bureau composé de 23 Elus issus des différentes EPCI membres.

Le 15 mars 2022 lors du comité syndical, après en avoir délibéré l'assemblée a nommé Mme Christelle METRAL Présidente du SIGETA, Alban MAGNIN 1 er vice president et Jean-Pierre BELMAS 2 ème vice président.



EPCI	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLÉANTS
 Annemasse <b>Agglo</b> <small>Annemasse - Les Voirons Agglomération</small>	AYEB Ines BELLATON Jacques BELMAS Jean-Pierre CHEMINAL Yves CLAUDE Josette COTTET Danielle GILET Laurent MORETTON Yannick SAUGE Pascal VERDONNET Christian	AEBISCHER Christian BARGES DELATTRE Marion CAVAZZA Paola FENEUL Véronique FRAISEAU Catherine LACHENAL Dominique MAITRE Odette MEDHI Amine MINCHELLA Eric
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU <b>Genevois</b>	CHEVALIER Laurent DE MONCEAU Henry LAVOREL Joëlle MAGNIN Alban MIVELLE Laurent	CRASTES Pierre-Jean CUZIN Agnès DE VIRY François SAFONOVA Léna VINCENT Carole
 <b>Arve &amp; Salève</b> <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</small>	METRAL Christelle PUGIN André SCHUFFENECKER Anthony	DOMPMARTIN Patrice FAVRE Laurent BOYER Christophe
 <b>USSES &amp; RHÔNE</b> <small>Communauté de Communes</small>	MAGNIN Jean-Louis RANNARD Paul SEVE François	CAMP Alain COULLOUX Pascal REVILLION Bernard
 <b>Pays de Cruseilles</b> <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</small>	ANTONIELLO Claude MARTINEZ Julian	CLERJON Philippe HUMBERT Vincent

# NOTRE EQUIPE

## DIRECTEUR

Le Directeur pilote le syndicat, coordonne les projets, encadre l'équipe technique et veille au respect des orientations stratégiques et des obligations réglementaires. Il assure également un rôle de médiateur auprès des gens du voyage.

## REGISSEUR

Le Régisseur gère les régies de recettes et d'avances, assure l'encaissement des redevances et des cautions, et fait le lien entre les résidents et le SIGETA (les agents et la direction).

## RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

La Responsable administrative, comptable et RH gère les dossiers du personnel, le budget et la comptabilité du syndicat. Elle assure le secrétariat, prépare les instances, suit les dossiers courants et assiste la direction ainsi que les élus.

## AGENTS TECHNIQUE

L'équipe technique, composée de trois agents polyvalents, assure l'entretien courant des aires d'accueil et les petites réparations, grâce à des compétences variées (soudure, menuiserie, maçonnerie, espace vert etc.), garantissant réactivité et efficacité.



## NOS AIRES

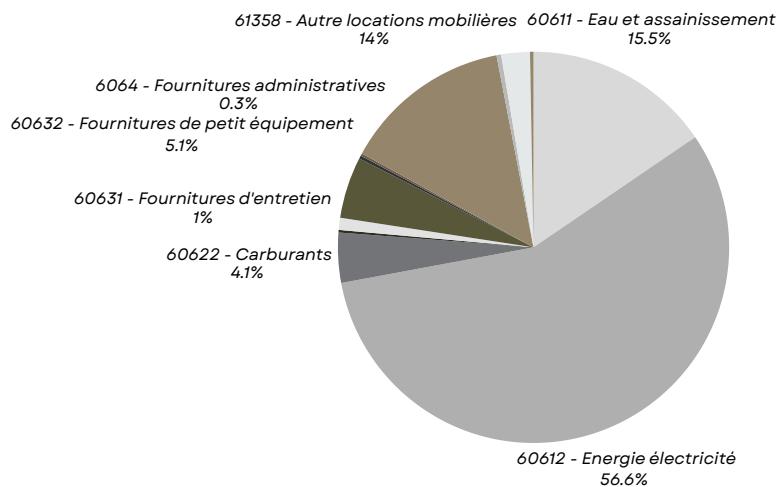
Dans un premier temps, au cours des années 1990-2000, le SIGETA a procédé à la construction de deux aires d'accueil permanentes destinées aux gens du voyage, situées respectivement à Annemasse et à Viry.

Une troisième aire d'accueil permanente a été ouverte en octobre 2017 sur la commune de Reignier-Esery. Chaque site comptait initialement 32 emplacements.

En 2022, l'aire d'Annemasse a été détruite puis reconstruite. Elle a été agrandie, portant sa capacité à 44 places, afin de répondre aux prescriptions réglementaires ainsi qu'aux orientations définies dans le Schéma départemental 2019-2025.

Depuis 2024, le SIGETA assure également l'exploitation d'un terrain situé à Étrembières, communes de l'agglomération d'Annemasse, destiné à l'aménagement d'une Aire de Grand Passage (AGP). Ce site a vocation à devenir une AGP fixe, conformément aux attentes du Schéma départemental 2019-2025.

Les principales dépenses sur les aires sont liées à l'eau, l'électricité, la gestion des déchets et les petites réparations.



# VIRY

Mise en service au début des années 2000, l'aire d'accueil de Viry est la plus ancienne gérée par le SIGETA.

Composée de 32 emplacements disposés en cercle autour d'un mât central, elle favorise la convivialité entre les familles. Bien que vieillissante, elle reste fonctionnelle grâce à un entretien régulier, et sa localisation proche des axes routiers et zones d'activité en fait une halte appréciée, notamment l'été.

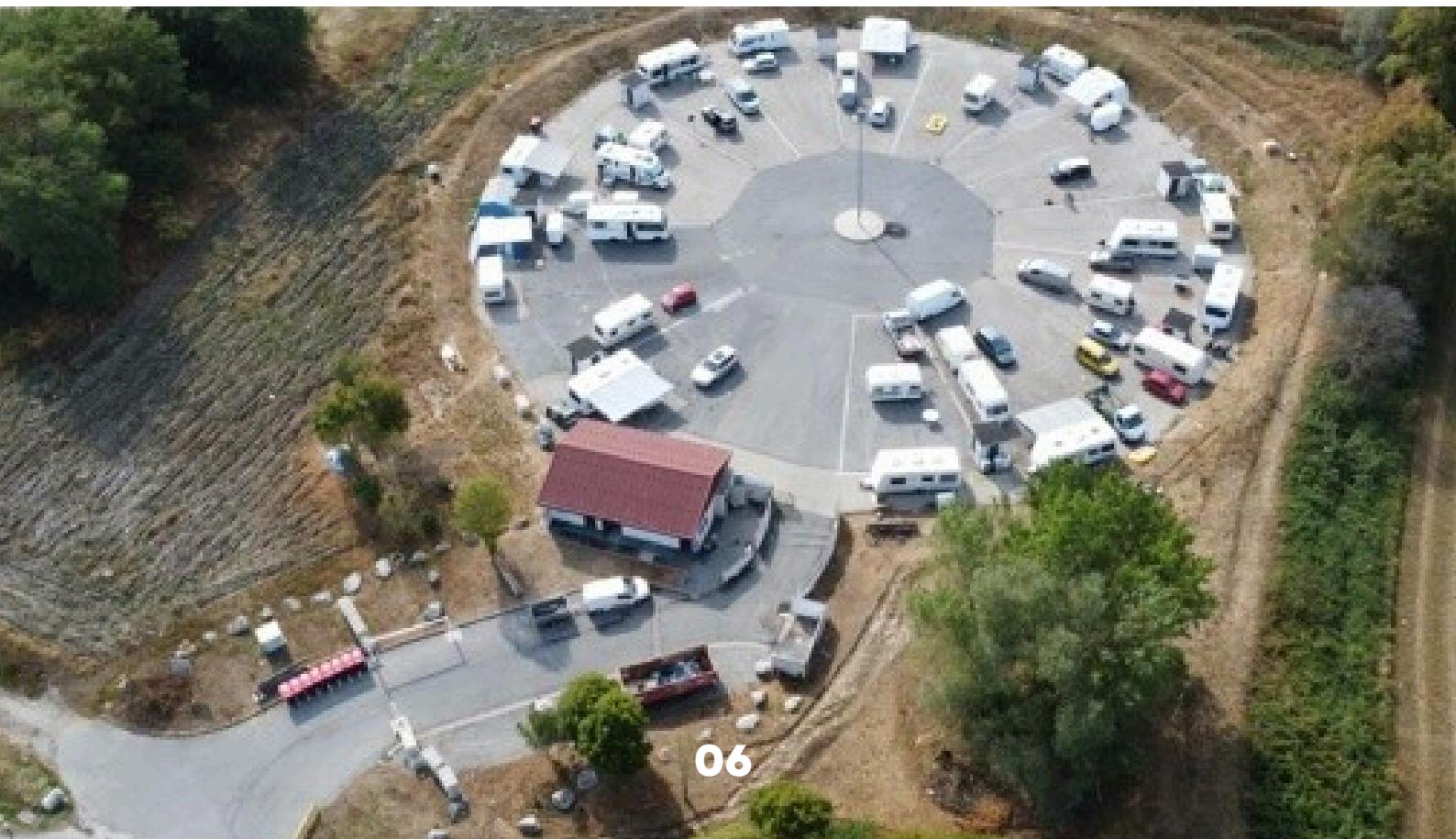
En revanche, son état actuel ne permet pas l'accueil hivernal.

Des travaux de rénovation simple (sanitaires et bâtiments) sont prévus en 2025, sans toutefois permettre une ouverture en hiver.

En 2024, à Viry, le SIGETA n'a engagé aucune dépense d'investissement. Concernant le fonctionnement, les dépenses de fluides ont dépassé le budget initial de 10 000 €, pour un total de 48 000 €.

De même, le coût des bennes RCR pour les déchets s'est élevé à 7 800 €, contre une prévision de 6 000 €.

Néanmoins, malgré ces dépassements ciblés, le budget global de l'aire de Viry a été maîtrisé : sur une enveloppe prévisionnelle de 90 000 €, seules 63 500 € ont été consommées, soit moins des trois quarts du budget.



# REIGNIER

Ouverte en octobre 2017, l'aire d'accueil de Reignier est moderne, fonctionnelle et conforme aux standards actuels en matière d'accueil, de sécurité et de confort. Le SIGETA veille à son bon entretien pour garantir des conditions dignes aux familles itinérantes.

En avril 2024, l'aire a été fermée deux semaines, durant les vacances scolaires, pour limiter l'impact sur la scolarité des enfants.

Cette période a permis d'effectuer d'importants travaux :

- Mise en place de la vidéo surveillance sur l'aire
- Décaissement, terrassement et création de merlon afin de former une protection du site et d'empêcher l'accès aux terrains agricoles
- Réparation de serrurerie et des installations électriques.
- Nettoyage des dalles



# ANNEMASSE

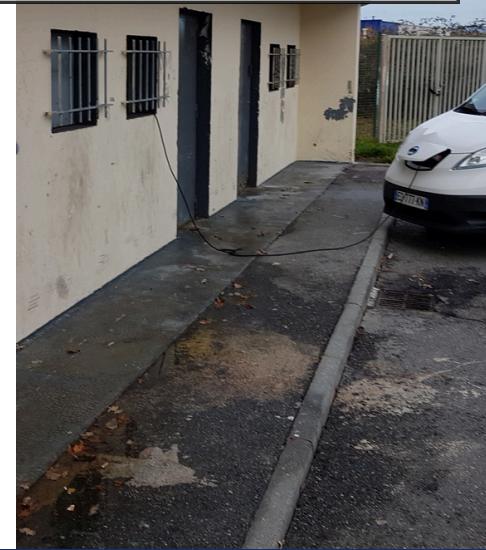
L'ancienne aire d'accueil d'Annemasse, devenue vétuste, a été entièrement démolie puis reconstruite dans le cadre d'un projet ambitieux, conforme au schéma départemental et répondant au décret Décret n° 2019-1478.

La nouvelle aire des Bois de Rosses, modernisée et agrandie, propose 44 emplacements de 210 m<sup>2</sup> chacun, avec deux sanitaires individuels par parcelle, dont un accessible PMR. Des espaces verts, des aménagements favorisant la circulation et la convivialité, ainsi qu'un terrain de pétanque complètent l'ensemble.

Ce projet reflète la volonté d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage, tout en répondant aux obligations légales. Les enfants sont par ailleurs scolarisés dans les écoles du secteur, assurant leur accès à l'éducation.

En 2024, l'année a été marqué par la fin des travaux, l'ouverture de l'aire et l'inauguration.





## AVANT TRAVAUX





## APRÈS TRAVAUX



# PLAN DE FINANCEMENT DE L'aire d'Annemasse

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE



L'aire d'Annemasse a fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre, trois marchés de travaux ainsi que l'acquisition d'une parcelle de terrain, pour un montant de 20 000 €.

Des coûts supplémentaires, d'environ 60 000 €, ont été engagés au cours du projet. Ceux-ci incluent notamment :

- la mise en place d'un dispositif de sécurité, en raison de nombreuses dégradations survenues pendant les travaux estimé à 20 000€.
- des frais liés aux raccordements à l'eau, à Enedis, à la fourniture de matériel, pour un montant de 40 000 €,



● Lot 1 Terrassement VRD - 1 207 846.53€

● Lot 2 Bâtiment préfab - 1 147 726.40€

● Lot 3 Télésurveillance - 40 774.13€

● Maitrise d'oeuvre - 101 890.49€

● Frais supplémentaires

Maitrise d'oeuvre - 101 890.49€

4%

Lot 1 Terrassement VRD - 1 207 846.53€  
46.8%

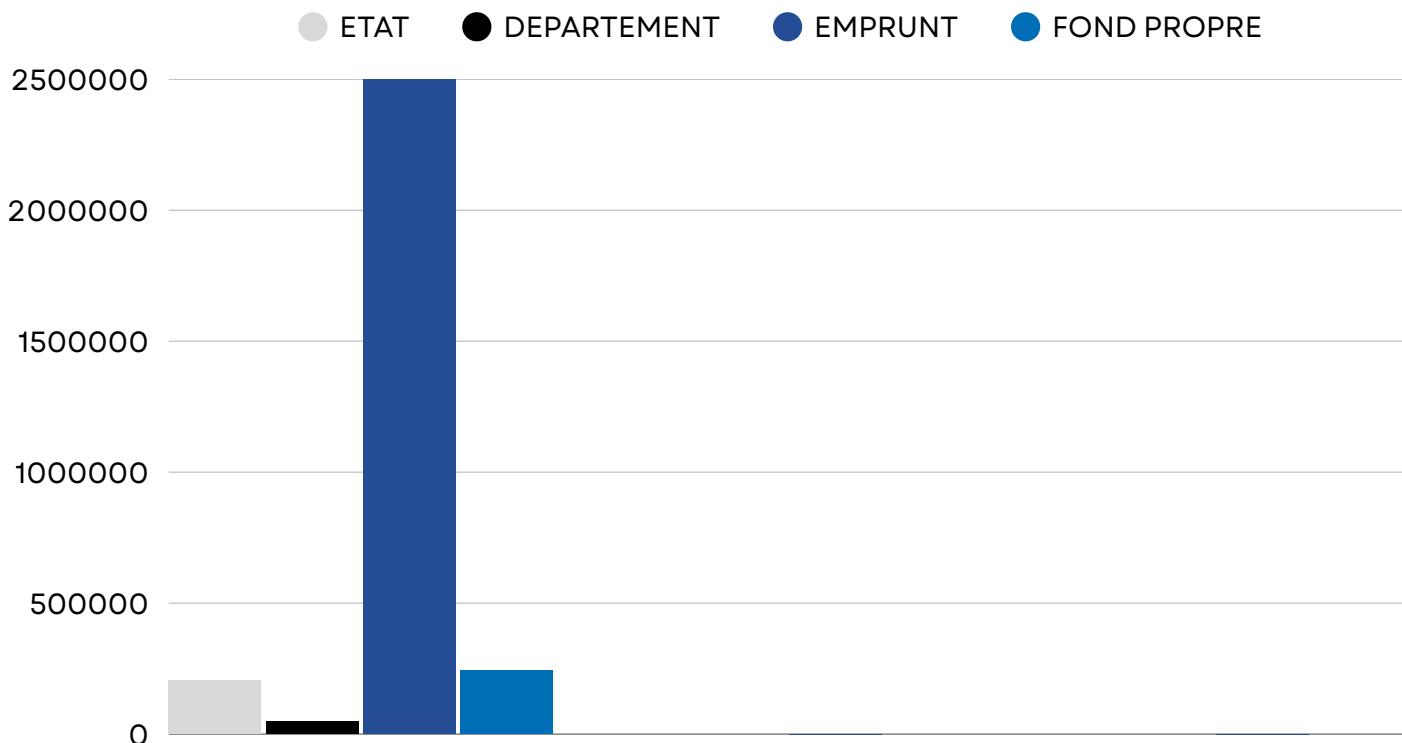
Lot 2 Bâtiment préfab - 1 147 726.40€  
44.5%

Le coût total du projet est de 2 578 237,55 € HT. Les dépenses ont été réparties sur les exercices 2023 et 2024, avec un solde finalisé en 2024.  
L'aire a été mise en service le 10 janvier 2024.

# PLAN DE FINANCEMENT DE L'AIRE D'ANNEMASSE

Le financement de l'aire d'Annemasse a été assuré par un emprunt contracté en 2021, complété par un apport en fonds propres.

Par ailleurs, l'État a accordé une subvention de 6 402,90 € par place pour la rénovation des 32 emplacements existants, et le Département a contribué à hauteur de 4 000 € par place pour la création de 12 nouvelles places.



# INAUGURATION DE L'AIRE DES BOIS DE ROSSES A ANNEMASSE

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025



ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

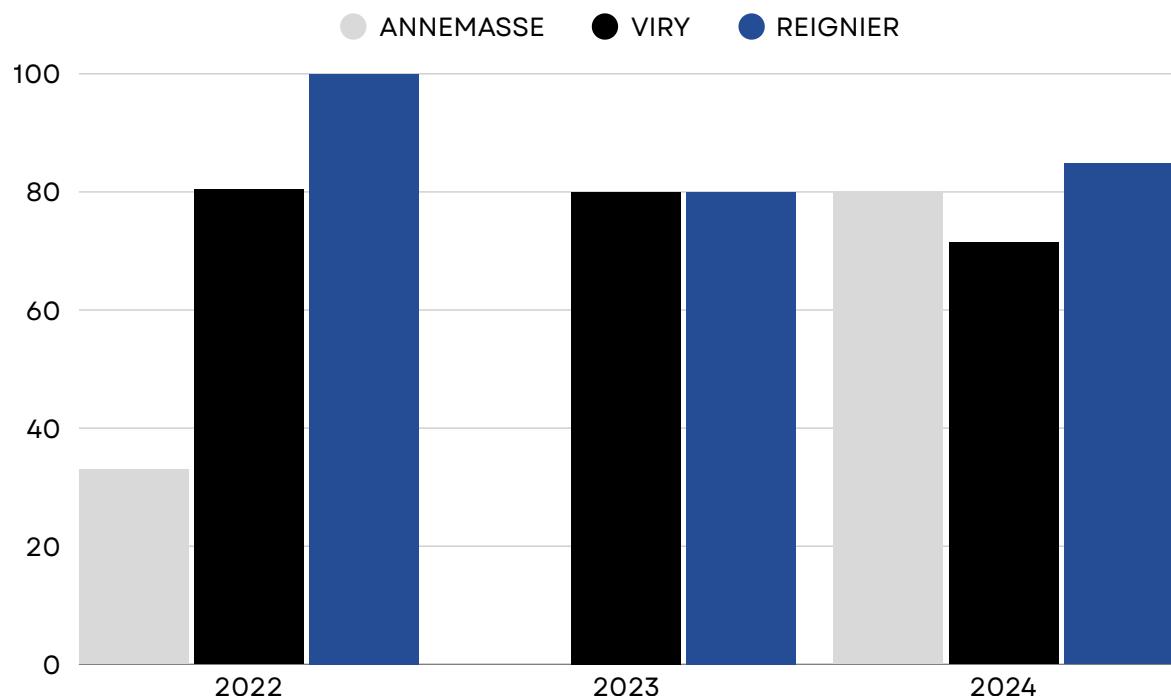
Le 25 novembre 2024 l'aire d'Annemasse a été inaugurée en  
en présence de :

Monsieur le Préfet,  
Madame la Sous-Préfète,  
Madame la Députée Virginie DUBY MULLER,  
Monsieur le Sénateur Loïc HERVÉ,  
Le Président de la Région, représenté par Sylviane NOEL, Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes et Sénatrice,  
Monsieur le Président du Département, représenté par Madame Estelle BOUCHET, Vice-présidente du conseil départemental,  
Messieurs les présidents des EPCI de l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois,  
Les maires,  
Les élus,  
Les entreprises...



# TAUX OCCUPATIONS SUR LES 3 AIRES

L'aire d'Annemasse a été fermée de juin 2022 au 10 janvier 2024 pour travaux. L'aire de Reignier a été fermé 2 semaines consécutives au printemps 2024.



## TAUX D'OCCUPATION PAR AIRE POUR L'ANNEE 2024

**84.8 %** AIRE DE REIGNIER

**80.10%** AIRE D'ANNEMASSE

**71.4%** AIRE DE VIRY

# TARIFICATION APPLIQUÉE SUR LES 3 AIRES.

	VIRY	REIGNIER	ANNEMASSE
 SEJOUR	3.64€ HT/JOUR 4.00€ TTC/ JOUR	3.64€ HT/JOUR 4.00€ TTC/ JOUR	3.64€ HT/JOUR 4.00€ TTC/ JOUR
 EAU	3.94€ HT / m <sup>3</sup> 4.33€ TTC / m <sup>3</sup>	4.50€ HT / m <sup>3</sup> 5.00 TTC / m <sup>3</sup>	3.94€ HT / m <sup>3</sup> 4.33€ TTC / m <sup>3</sup>
 ÉLECTRICITÉ	0.21€/kWh 0.23€/kWh	0.21€/kWh 0.23€/kWh	0.21€/kWh 0.23€/kWh
 CAUTIONS	100€	300€	300€
 DELIBERATIONS	2024-01-04 du 30 janvier 2024 2024-02-10 du 27 février 2024	2024-01-04 du 30 janvier 2024 2024-02-10 du 27 février 2024	2023-05-15 du 14 novembre 2023 2024-02-09 du 27 février 2024

# AIRE GRAND PASSAGE



## MISE EN PLACE AIRE DE GRAND PASSAGE

Depuis 2024, le Préfet a réquisitionné un terrain situé sur la commune d'Étrembières destiné à l'aménagement d'une Aire de Grand Passage. Ce site a vocation à devenir une AGP fixe, conformément aux orientations du schéma départemental 2019-2025. Des accords politiques ont été conclus, accompagnés d'un avenant au schéma départemental, afin d'alléger les nombreuses obligations initialement portées par l'agglomération d'Annemasse.

## AMENAGEMENTS REALISES ET ACCUEIL 2024



Afin de sécuriser les accès au terrain, le Département a exigé la mise en place de dispositifs spécifiques, notamment un atténuateur de choc et une signalétique adaptée. Ces ajustements ont engendré des surcoûts et nécessité des négociations de dernière minute. Les aménagements conformes au cahier des charges ont été finalisés début juillet, alors que l'ouverture opérationnelle était initialement prévue pour début mai.

Malgré ce retard, l'accueil des voyageurs a pu être assuré pendant cinq semaines au cours de la saison. Sur recommandation du BSI, un groupe a été accueilli, et l'ensemble des prestations s'est globalement déroulé de manière satisfaisante. Seuls quelques désagréments mineurs, principalement liés à la circulation sur le terrain en cas de pluie, ont été constatés.

# AIRE DE GRAND PASSAGE 2024



## FONCTIONNEMENT DE L'aire

Les installations techniques ont pleinement rempli leur fonction durant la période d'accueil. Toutefois, les conditions météorologiques ont parfois compromis l'accessibilité interne du site, notamment la circulation sur la voie centrale. Des aménagements sont d'ores et déjà envisagés afin de remédier à ces difficultés à l'avenir.



## AXE D'AMELIORATION POUR 2025

Dans une démarche d'anticipation pour la saison 2025, plusieurs actions ont été engagées :

- La société Guintoli intervientra sur la voie centrale pour améliorer la fluidité de circulation.
- Avec ENEDIS, des échanges ont eu lieu en septembre concernant :
  - l'ouverture d'un tarif jaune
  - l'installation d'un poste électrique en limite de propriété, à l'entrée du terrain

Cette installation, pérenne, s'inscrira dans le cadre de l'aménagement définitif du site.



## RÉSUMÉ FINANCIER

Le SIGETA étant assujetti à la TVA, les montants indiqués sont exprimés en hors taxes (HT).

La dépense totale engagée pour l'Aire de Grand Passage en 2024 s'élève à 191 106,10 €, répartie comme suit :

- 36 660,23 € : travaux liés à l'AGP fixe,
- 154 445,87 € : dépenses liées à l'AGP provisoire.

Ces coûts élevés s'expliquent notamment par les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation des réseaux (électricité, eau) et à l'aménagement de l'accès routier.

# AIRE DE GRAND PASSAGE FIXE

## LE PROJET

Ce projet est cofinancé à hauteur de 50 % par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'arrondissement de Bonneville. La contribution des EPCI de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois est, quant à elle, incluse dans leur cotisation annuelle.

La première estimation budgétaire s'élève à 2,5 millions d'euros.

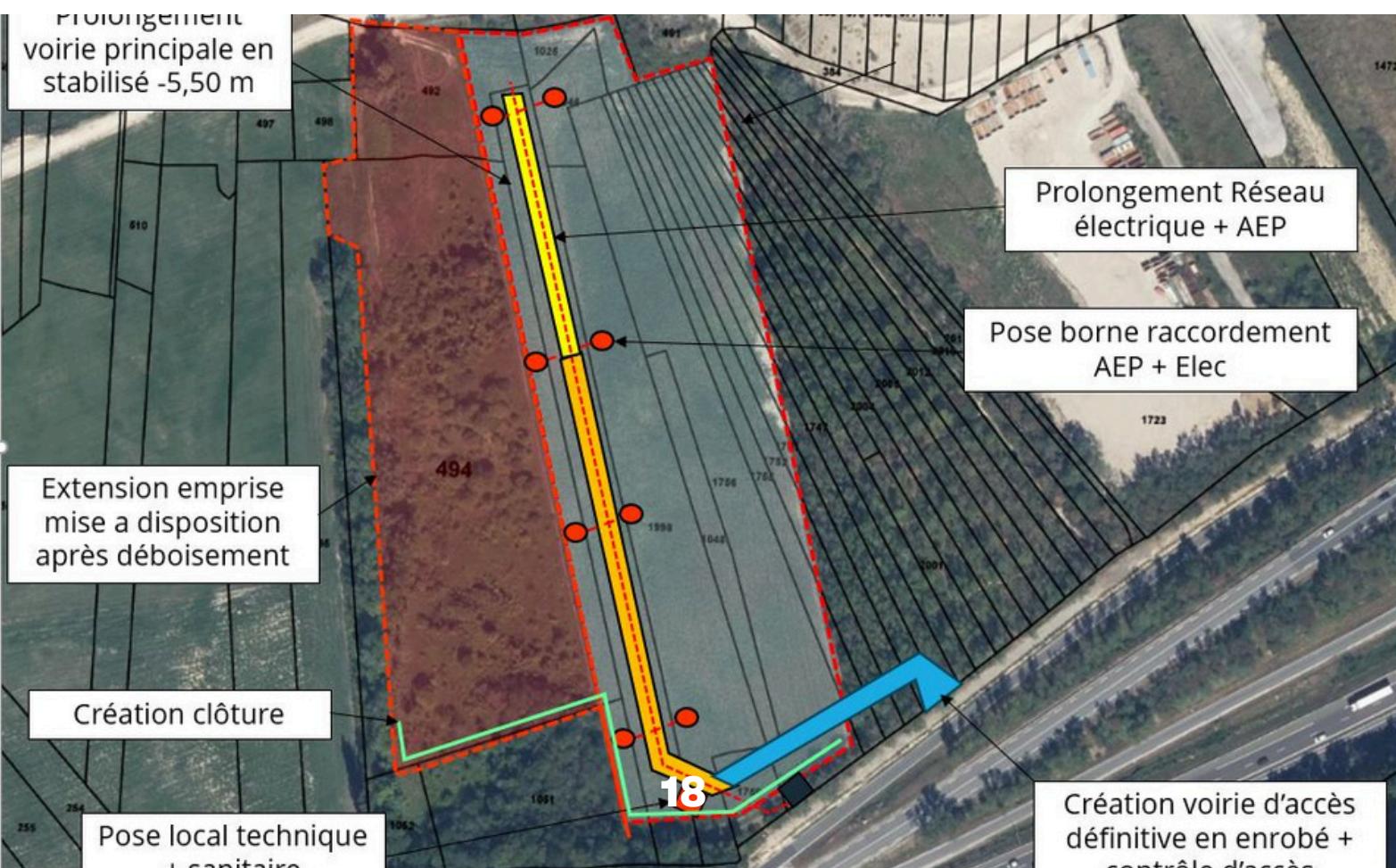
Une demande de subvention a été déposée auprès du Département.

Des rencontres ont été organisées avec les propriétaires des terrains en vue d'acquisitions. À ce jour, un seul propriétaire a accepté de vendre sa parcelle.

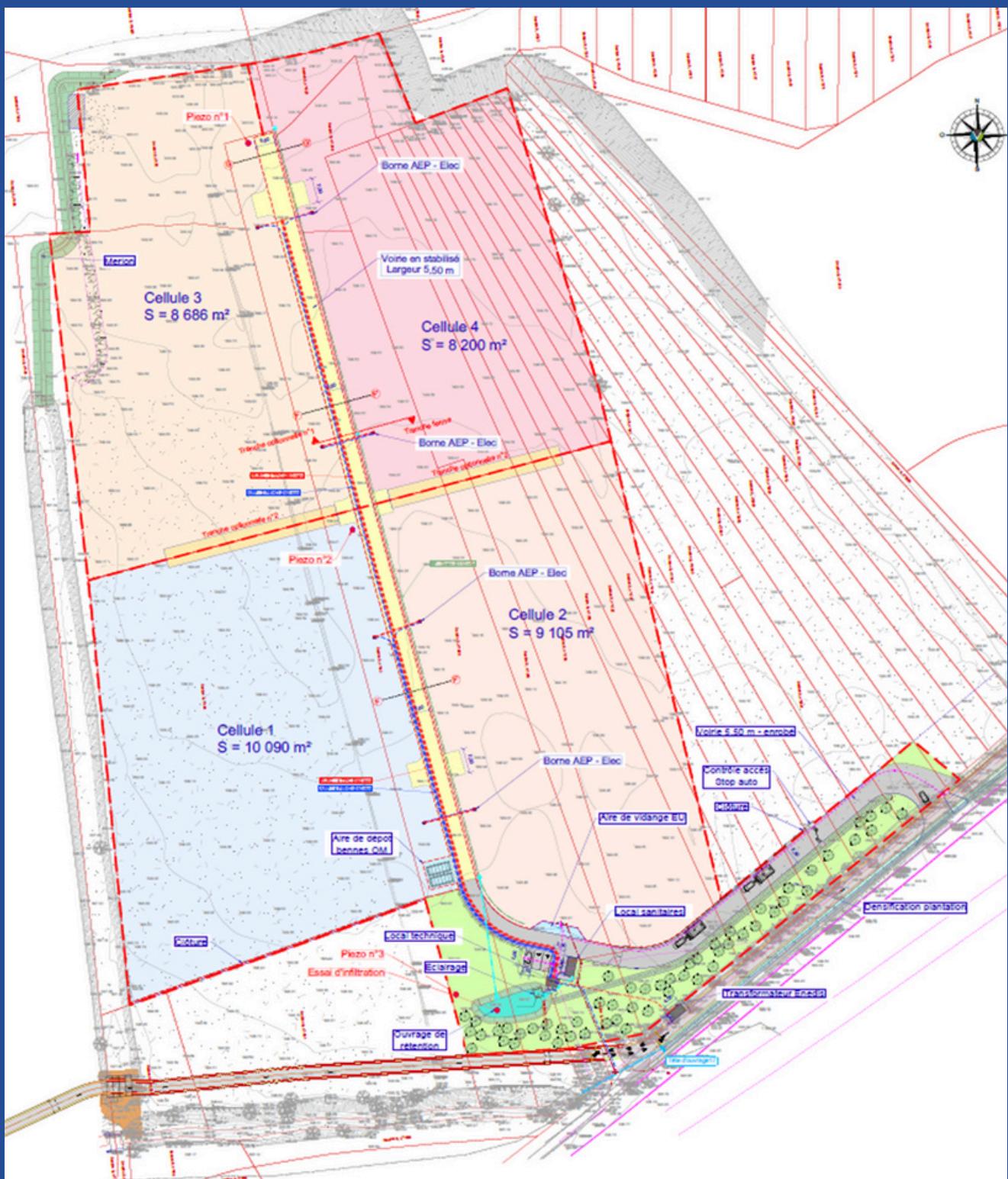
Nous avons entamé les démarches en vue du lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Un marché de maîtrise d'œuvre a été publié, puis attribué à la société VRD conception. Le cabinet d'études travaille actuellement sur le projet, en lien avec Annemasse Agglomération, afin d'intégrer les contraintes et objectifs liés au projet ViaRhôna.

De plus, nous devons collaborer avec le Département afin de sécuriser l'accès. Les procédures administratives risquant de prendre du temps, le site restera en configuration provisoire en 2025. Des travaux définitifs seront engagés sur la parcelle dont nous sommes en train de finaliser l'acquisition.



# PLAN AIRE GRAND PASSAGE FIXE



# FINANCEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE



## 7 JUIN 2024

### REUNION AVEC LES PRESIDENTS DES 2 ARRONDISSEMENTS

Le scénario 3, basé sur une répartition des coûts réels d'investissement et de fonctionnement entre les EPCI, a été retenu. Le projet est finançable par des subventions d'équipement. L'arrondissement de Bonneville participe à hauteur de 50 %, soit 1 000 000 €. Un désaccord subsistait entre certaines Communautés de Communes concernant la méthode de calcul des cotisations (DGF/INSEE), et une discussion était en cours entre les présidents d'EPCI pour parvenir à un accord

## NOVEMBRE 2024

### RAPPORT BUDGETAIRE

Le SIGETA a transmis un rapport contenant des prévisions budgétaires afin d'aider les collectivités à établir leurs budgets. Ces chiffres, donnés à titre estimatif, pourront être ajustés en fonction de l'évolution du projet.

Dans ce cadre il avait été convenu

- Une contribution pour l'aire de grand passage provisoire pour 2024 sera versée après signature des conventions.
- Une convention spécifique sera mise en place pour formaliser la participation à l'aire de grand passage fixe, incluant une subvention d'équipement et un accompagnement juridique.
- La participation financière est répartie sur trois ans.
- La première phase intègre également les frais fixes liés à l'exercice 2024/2025.

## REUNION MARS 2025

les Présidents des 10 EPCI ont décidé d'utiliser la population INSEE pour le financement de l'aire de grand passage.

# FINANCEMENT AIRE GRAND PAS

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

S<sup>2</sup>LO  
2024

Population INSEE arrondissement Saint Julien en Genevois  
202 712

Population INSEE arrondissement Bonneville  
166 984

<b>EPCI</b>	<b>INSEE 2024</b>	<b>FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>INVESTISSEMENT 2024</b>
		<b>0.38094901€</b>	<b>0.9042442€</b>
ANNEMASSE AGGLO	94822	36 122.35€	8574.22€
CC GENEVOIS	49527	18 867.26€	4478.45€
CC ARVE SALEVE	20828	7 934.41€	1883.36€
CC DE CRUSEILLES	15633	5955.38€	1413.60€
CC USSES ET RHÔNE	21902	8343.55€	1980.48€
CC DE FAUCIGNY GLIERE	28631	13240.61€	3142.87€
CC DU PAYS ROCHOIS	29912	13833.02€	3283.49€
CC CLUSES-ARVE ET MOI	47720	22068.45€	5238.30€
CC PAYS DU MONT-BLAN	46776	21631.89€	5134.68€
CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX	13945	6448.96€	1530.77€

La participation de l'arrondissement de Saint-Julien est incluse dans la cotisation annuelle.

# BUDGET 2024

## PRESENTATION

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025



ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 février 2024 et il a été voté le 2 avril 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents.

Le budget d'investissement est destiné à préparer l'avenir. Contrairement au budget de fonctionnement, qui concerne les dépenses et recettes récurrentes et quotidiennes, le budget d'investissement se rapporte à des projets à moyen ou long terme. Il englobe des actions, dépenses ou recettes exceptionnelles.

Pour le SIGETA, le budget d'investissement se répartit ainsi :

- Dépenses : il inclut toutes les dépenses qui augmentent durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Cela comprend notamment l'acquisition de mobilier, de matériel, d'équipements informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, ainsi que les études et travaux réalisés sur des infrastructures existantes ou en création.
- Recettes : les projets d'investissement majeurs sont financés par des emprunts, des subventions de l'État et du Département, ainsi que par l'autofinancement provenant des excédents.

# BUDGET 2024

## DEPENSES FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 21/10/2025  
Reçu en préfecture le 21/10/2025  
Publié le 22/10/2025  
ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE



Le fonctionnement est financé par les contributions des 5 EPCI, les subventions de la CAF, et les redevances perçues auprès des gens du voyage.

Les principales dépenses concernent :

Les charges de personnel (chapitre 012), en baisse de 8 % cette année en raison de mouvements de personnel et d'une période de sous-effectif ;

Les charges à caractère général (chapitre 011), incluant :

- Électricité et eau : ~150 000 €
- Entretien des bâtiments : ~70 000 €
- Combustibles : ~10 000 €
- Télécommunications : ~5 000 €
- Locations mobilières/immobilières : ~60 000 €
- Entretien de voirie : ~95 000 €

Une dépense exceptionnelle de 154 445,87 € a été engagée pour l'aménagement provisoire de l'Aire de Grand Passage en 2024.

Enfin, le chapitre 65 couvre principalement les indemnités des élus et certains remboursements de régie

GRAPHIQUE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES 2024

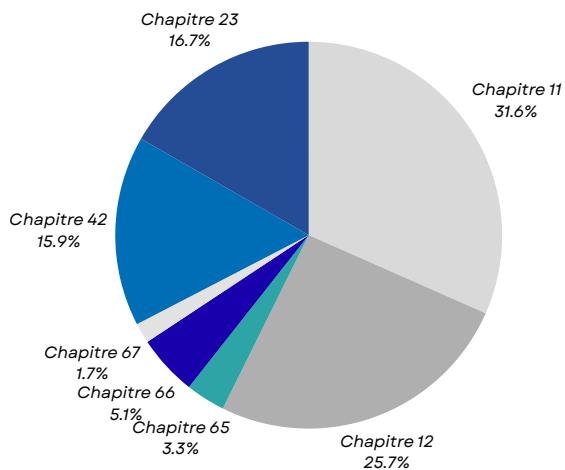


TABLEAU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGÉTISÉES ET RÉALISÉES 2024

Chapitres	Budgetisé 2024	Réalisé 2024
11- Charges à caractère général	467 030.00 €	499 900.53 €
12 - Charges de personnel et frais assimilés	379 600.00 €	332 256.09 €
65 - Autres charges de gestion courante	48 800.00 €	46 241.32 €
66 - Charges financières	75 000.00 €	87 712.94 €
67 - Charges spécifiques	25 000.00 €	17 480.60 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	62.43 €
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000.00 €	236 859.54 €
23 - Immobilisations en cours	246 654.58 €	0.00 €
Total	1 477 084.58 €	1 220 513.45 €

# BUDGET 2024

## RECETTES FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025



ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

Le chapitre 70 correspond aux redevances d'occupation versées par les gens du voyage. En 2024 :

- L'aire d'Annemasse a été mise en service le 10 janvier ;
- L'aire de Reignier a été temporairement fermée pendant deux semaines en avril ;
- L'aire de grand passage a été occupée durant cinq semaines.

La redevance liée à la consommation réelle d'eau et d'électricité a été réévaluée cette année.

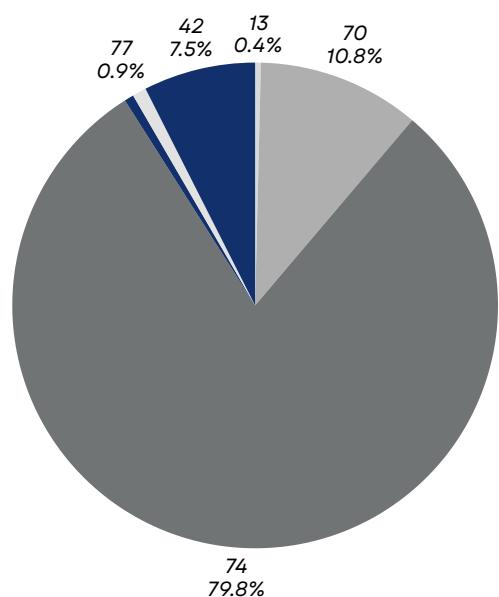
Le chapitre 74 regroupe les principales recettes de financement public :

- Les contributions des cinq EPCI membres du SIGETA ;
- Les participations des cinq Communautés de l'arrondissement de Bonneville
- Les subventions de la CAF ;
- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

En 2024, les cotisations des EPCI adhérents au SIGETA ont augmenté, en raison :

- D'une hausse de la population couverte ;
- D'une revalorisation de la cotisation par habitant, passée de 4,00 € à 4,50 €.

### GRAPHIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES 2024



### TABLEAU DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGÉTISÉES ET RÉALISÉES 2024

Chapitres	Budgetisé 2024	Réalisé 2024
13 - Subventions d'investissement	21 500.00 €	5 214.24 €
70 - Produits des services	182 000.00 €	148 297.05 €
74 - Dotations et participations	1 158 584.58 €	1 094 107.11 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	8 606.27 €
77 - Produits spécifiques	0.00 €	12 663.00 €
42 - Opérations d'ordre de transfert	115 000.00 €	102 226.24 €
Total	1 477 084.58 €	1 371 113.91 €

# BUDGET 2024

## RECETTES FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025



ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

### CHAPITRE 74 - DETAIL DES SUBVENTIONS ET DES PARTICIATIONS

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	MONTANT
REGIE DES AIRES	152 981€
CAF	153 576€
CC USSES ET RHONES	101 317€
CC PAYS DE CRUSEILLES	79 857€
CC GENEVOIS	232 564€
CC ARVES ET SALEVE	96 507€
ANNEMASSE AGGLO	440 320€

# BUDGET 2024

## DEPENSES INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025

ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE



Les principales dépenses d'investissement en 2024 sont les suivantes :

- Chapitre 16 : remboursement du capital de l'emprunt, pour un montant de 171 755,54 €
- Chapitres 20 et 23 : dépenses liées aux travaux et études pour la future aire de grand passage fixe, ainsi qu'à l'achèvement des travaux de l'aire d'Annemasse.

GRAPHIQUE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES 2024

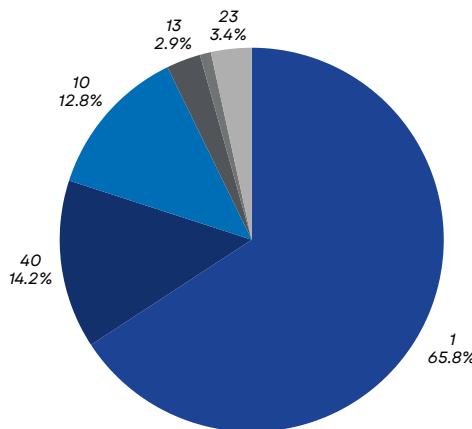


TABLEAU DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGÉTISÉES ET RÉALISÉES 2024

Chapitres	Budgetisé 2024	Réalisé 2024
001 - Soldes d'exécution de la section d'investissement reporté	1 097 068.55 €	1 097 068.55 €
21 - Immobilisations corporelles	246 654.58 €	0.00 €
40 - Opération d'ordre de transfert	235 000.00 €	236 859.54 €
41 - Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	213 139.34 €	213 139.34 €
13 - Subventions d'investissement	252 892.80 €	48 000.00 €
16 - Emprunts et dettes	0.00 €	15 572.88 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	56 998.84 €
Total	2 044 755.27 €	1 667 639.15 €

# BUDGET 2024

## RECETTES INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025



ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

Les principales recettes d'investissement en 2024 sont les suivantes :

- Chapitre 001 : reprise du solde d'investissement reporté des exercices précédents ;
- Chapitre 16 : encaissement des cautions versées pour l'occupation des aires ;
- Chapitre 13 : subvention du Département attribuée pour les travaux de l'aire d'Annemasse.

GRAPHIQUE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES 2024

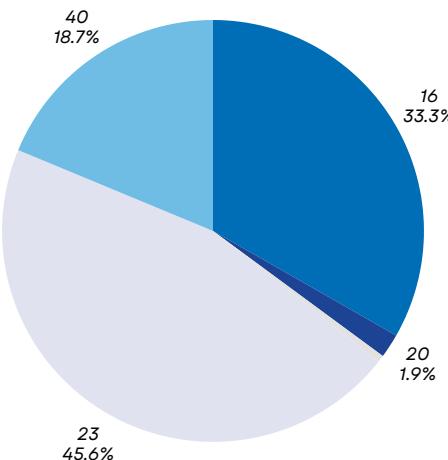


TABLEAU DES RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGÉTISÉES ET RÉALISÉES 2024

Chapitres	Budgetisé 2024	Réalisé 2024
10 - Dotations, fonds	25 000.00 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes	190 000.00 €	181 392.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	10 100.00 €
204 - Subventions d'équipement	0.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	151 000.00 €	2 946.75 €
23 - Immobilisations en cours	1 533 755.27 €	248 814.87 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert en sections	115 000.00 €	102 226.24 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
Total	2 044 755.27 €	545 479.86 €

# BUDGET 2024

## CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 22/10/2025



ID : 074-200011773-20251016-CC\_2025\_0148-DE

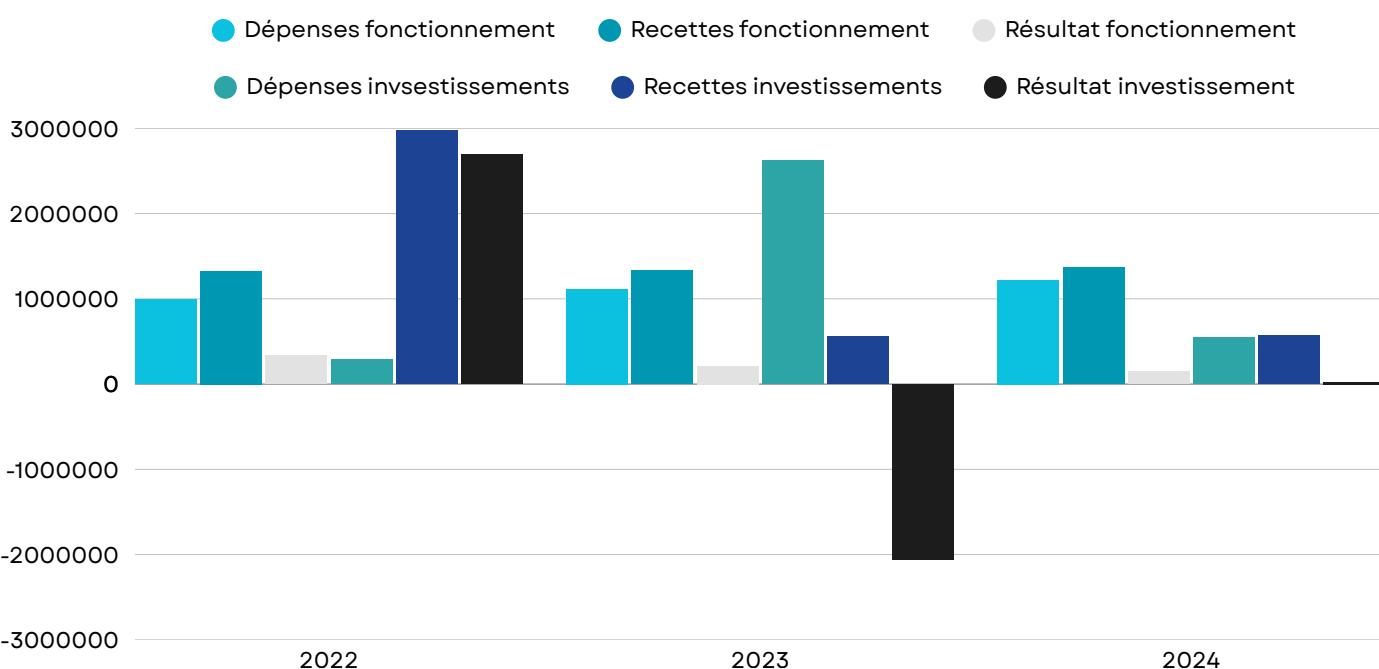
Entre 2021 et 2024, les finances de fonctionnement du SIGETA montrent une évolution globalement positive. Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 16 %, principalement en raison de l'augmentation des charges liées à l'entretien, à l'énergie et à certains aménagements exceptionnels comme l'aire de grand passage.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de plus de 32 %, portées par la revalorisation des participations des EPCI, l'évolution démographique et la hausse des subventions.

Cette dynamique permet de maintenir un excédent de fonctionnement solide, garantissant la stabilité financière du syndicat et sa capacité à répondre aux besoins des usagers.

Après un pic exceptionnel des dépenses d'investissement en 2023 lié aux travaux de l'aire d'Annemasse, l'année 2024 marque un retour à un niveau plus modéré (545 480 €), les principaux paiements ayant été effectués l'année précédente.

Les recettes d'investissement, stables autour de 570 000 € en 2024. Cette évolution traduit une gestion maîtrisée des cycles d'investissement, avec une mobilisation efficace des ressources lors des phases de travaux importants.



# PRÉVISIONS 2025

## Recettes prévues

Pour l'exercice 2025, les recettes attendues comprennent :

- Le financement du dispositif provisoire d'aire de grand passage (Une participation éventuelle des EPCI au projet d'aire fixe)
- Une nouvelle demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie ;
- Les redevances perçues au titre de l'occupation des aires.

## Dépenses estimées

Les dépenses inscrites au budget prévisionnel s'élèvent à :

- Acquisition foncière : 16 000 €
- Marché de maîtrise d'œuvre : 60 000 €
- Études complémentaires : 20 000 €
- Travaux pour l'aire fixe : 200 000 €
- Installations provisoires : 50 000 €

## Programmation des actions 2025

- Annemasse : entretien courant uniquement.
- Reignier : aménagement et drainage de l'arrière des édicules.
- Sécurisation des aires : mise en place de clés électroniques programmables.
- Viry : réfection des douches (peinture et carrelage).
- Aire de grand passage : acquisition de la parcelle pour le projet d'aire fixe et mise en œuvre du dispositif provisoire pour 2025.